

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CM) 28 juin 2021 à 18h30

Convocation du 23 juin 2021

Absents : BENOIT BAILLEUL et Dominique COINT
Procuration : BENOIT BAILLEUL à PIERRE LIEFHOOGE

Délibération Modificative Budgétaire

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-2000.00
2135 - 34	Installations générales, agencements		2000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération Modificative Budgétaire

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-500.00
275	Dépôts et cautionnements versés		500.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération Modificative Budgétaire

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-2000.00
2135 - 24	Installations générales, agencements		2000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération modificative budgétaire

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-2500.00
21316 - 13	Equipements du cimetière		2500.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : Cession à titre onéreux de deux caves urnes à l'entreprise MATTHIEU DUVAL POMPES FUNEBRES et sorti inventaire.

Toute collectivité locale dispose d'un patrimoine constitué par l'acquisition de biens à caractère mobilier ou immobilier lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir les missions qui lui sont fixées.

Mr le Maire explique au conseil la sortie des biens de l'inventaire. Il s'agit de la cession onéreuse : le bien est vendu à un particulier, à une autre collectivité ou à une entreprise.

Pour donner suite à l'installation de cave urnes au cimetière de Plumoison, nous avons céder à titre onéreux 2 caves urnes. Repris par l'entreprise MATTHIEU DUVAL, POMPE FUNEBRE pour une reprise à 600 €

Outre la tenue de l'inventaire par la commune, le trésorier municipal est responsable des enregistrements et de la mise à jour de l'actif de la commune.

La trésorerie municipale a demandé au conseil municipal de délibérer sur la sortie de l'inventaire des biens réformés.

Numéro de compte	Numéro d'inventaire et date	Libellé	Valeur Net
2315	2315/2013 - 04/07/2013	POSE DE 3 CAVEAUX	750 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

ACCEPTE la vente/reprise de deux caves urnes à l'entreprise MATTHIEU DUVAL pour 600 €.

AUTORISE Mr le Maire à transmettre à la trésorerie municipale tout certificat administratif et décisions relatives à la tenue de l'inventaire pour ses caves urnes.

Délibération : instauration d'une redevance d'un droit de place pour occupation du domaine public communal pour le commerçant hors alimentaires au marché du dimanche matin

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le marché hebdomadaire de la commune

Il propose de fixer un tarif de 50 €/dimanche quel que soit la longueur totale du stand. Il précise que le droit de place est payable chaque année par les commerçants abonnés. Le titre de paiement sera délivré par la Trésorerie de Campagne les Hesdin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote un tarif de 50€ quel que soit la longueur totale du stand pour les commerçant non alimentaire.

Délibération : Mutualisation : constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'armoires fortes anti-feu.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUIN-PLUMOISON

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-VU les articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la Commande Publique ;

-CONSIDERANT que la Communauté de Communes des 7 Vallées et ses communes membres ont entrepris une démarche de mutualisation depuis 2015 ;

-CONSIDERANT que parmi les actions engagées figure la mutualisation de la commande d'armoires fortes anti-feu pour le stockage des documents sensibles des collectivités ;

-CONSIDERANT qu'afin de bénéficier d'offres plus avantageuses et de réduire les démarches administratives, il est prévu la passation d'un marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de 4 ans ;

-CONSIDERANT qu'une convention constitutive du groupement doit être signée par l'ensemble des collectivités désirant y adhérer. Cette convention prévoit que la Communauté de Communes des 7 Vallées soit chargée de la centralisation des besoins de chacun des membres et de la passation du marché au nom et pour le compte des membres du groupement ;

-CONSIDERANT que la Communauté de Communes et chacune des communes adhérentes au groupement seront responsables, en leur nom propre et pour leur propre compte, de la bonne exécution du marché à hauteur de leurs besoins propres et conformément aux dispositions des pièces constitutives du marché ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

-D'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de Communes des 7 Vallées et ses communes membres pour la fourniture d'armoires fortes anti-feu.

-D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande conformément au projet joint en annexe de la présente délibération.

-D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à exécuter le marché concernant les besoins propres de la commune avec le prestataire retenu à l'issue de la procédure de passation du marché.

Délibération pour un cadeau de départ en retraite à Madame Haudiquet, directrice de l'école maternelle RPI, Marconnelle - Bouin-Plumoisson

Madame Denquin 1^{er} adjointe, expose que Madame Haudiquet, directrice de l'école maternelle RPI Marconnelle Bouin-Plumoisson, par en retraite fin juin. Un cadeau de départ serait souhaitable.

Il est proposé un cadeau d'un montant de 150€. A imputer au compte 6232.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Deliberation: Curage Fossés Marais RGCD

DESCRIPTION	QUANTITE	UNITE	P.C. (HT)	P.V.	T.P.C.	P.P.P.P.T.T.	P.P.P.P.T.T.
Curage des fossés et débroussaillage							
transfert mini pelle (zone 1)	1,00	forfait	100,00 €	0,00	20,00	100,00 €	120,00 €
Curage des fossés avec mini pelle 6 tonnes à chenille	24,00	h	50,00 €	0,00	20,00	1 200,00 €	1 440,00 €
Débroussaillage	8,00	h	48,00 €	0,00	20,00	384,00 €	460,80 €
Débroussaillage lamier à disque pour Branche	20,00	h	95,00 €	0,00	20,00	1 900,00 €	2 280,00 €
Broyage de branche (Diamètre 200 mm) main oeuvres compris	3,00	journalier	1 050,00 €	0,00	20,00	3 150,00 €	3 780,00 €
curage bac de rétention , zone peuplier .							
transfert de pelle (zone 1)	1,00		150,00 €	0,00	20,00	150,00 €	180,00 €
Curage avec pelle à chenille 21 Tonnes	80,00	h	72,00 €	0,00	20,00	5 760,00 €	6 912,00 €
Main d'oeuvre	40,00	h	35,00 €	0,00	20,00	1 400,00 €	1 680,00 €
Tracto - benne	40,00	h	52,00 €	0,00	20,00	2 080,00 €	2 496,00 €
Broyage de branche (Diamètre 200 mm) main oeuvres comprise	3,00	journalier	1 050,00 €	0,00	20,00	3 150,00 €	3 780,00 €
Coût journalier si arrêt de chantier et blocage de la pelle sur place par la police de l'eau : 250 euros Ht / jour							

En attente du devis Boulard TP.

Divers :

SIA Habitat : chemin des poissonniers, projet de 12 logements sociaux. Acession à la propriété.
Web Energie : 2e temps de concertation. Implantation d'éolienne. Etude Acoustique / Faune Flore
3e temps de concertation + presentation en reunion de conseil.
Permanence de la population en octobre.

Mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Animation camping 17 juillet et 14 août. Animation enfant et apéritif quiz

Aire de jeux camping fait. Balançoire réparée.

Camion de grattage